

Nantes, le 13 décembre 2022

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT ANNUEL 2021-2022 SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : accélérer la transition écologique pour faire face au changement climatique

La transition écologique est plus que jamais au devant des préoccupations, au même titre que la justice sociale. Au travers de son rapport annuel sur le développement durable, Nantes Métropole réaffirme ainsi son statut de territoire pionnier pour la lutte contre le dérèglement climatique. Le rapport de développement durable se structure désormais autour d'un nouveau cadre stratégique afin de venir nourrir l'ensemble des politiques publiques dans leur contribution à la transition écologique.



Un rapport annuel 2022 marqué par une amélioration pour l'adaptation au changement climatique

Ce rapport de développement durable n'est pas qu'une obligation réglementaire. Il marque l'accélération continue de la Métropole sur des sujets tels que la mobilité sobre et propre, le climat, les énergies renouvelables, la rénovation énergétique, l'accès à l'énergie pour tous, l'économie circulaire ou encore l'éco-responsabilité de la collectivité. Il permet également de mettre en lumière des défis grandissants à relever tels que l'adaptation aux changements climatiques, la santé et l'environnement, la reconquête de la biodiversité, l'alimentation saine et durable pour tous, les mutations économiques ou encore le numérique responsable.

L'année écoulée a permis de poser un nouveau cadre stratégique pour la transition écologique sur le territoire de la métropole nantaise, inspiré de la feuille de route nationale de l'agenda 2030, traduction française des 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies.

Ce cadre pose 5 thèmes de référence :

- la sobriété carbone et l'adaptation au changement climatique ;
- les modèles de production et de consommation économes en ressources naturelles et durables ;
- la reconquête de la biodiversité ;
- la santé et les environnements favorables à la santé ;
- l'agriculture et l'alimentation sûres, saines et durables.

Ce référentiel permet de nourrir l'ensemble des politiques publiques dans leur contribution à la transition écologique et d'assurer le suivi évaluatif et le degré d'avancement de ces objectifs.

Le rapport développement durable se structure donc autour de ce cadre en proposant chaque année :

- les faits marquants sur les 5 thématiques de référence, assortis d'un suivi d'une quinzaine d'indicateurs d'impacts, analysés dans la durée ;
- la présentation d'initiatives prises dans chacune des communes de la métropole ;
- les pratiques d'éco-responsabilité internes à la collectivité.

Les principaux enseignements de ce nouveau rapport de développement durable

En matière de sobriété carbone, Nantes Métropole a été retenue en 2022 par la Commission européenne parmi 100 villes pionnières dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « 100 villes intelligentes et climatiquement neutres ». Cette reconnaissance, grâce à un dossier de candidature préparé avec 24 partenaires locaux, doit permettre à terme à Nantes Métropole d'obtenir de nouveaux moyens pour massifier ses actions pour la transition écologique. En parallèle, sur l'année écoulée, Nantes Métropole a également poursuivi ses actions opérationnelles pour la transition énergétique telles que la rénovation énergétique, le développement des réseaux de chaleur, le contrat en énergie partagé avec les communes ou encore le service local d'intervention sur la maîtrise de l'énergie pour lutter contre la précarité énergétique.

Sur le champ des modes de production et de consommation durables, la Métropole porte l'objectif d'un territoire consommant 100 % d'énergies renouvelables et ayant atteint la neutralité carbone en 2050. Pour cela, en 2022, le plan « Soleil » notamment se poursuit avec des actions déjà engagées depuis plusieurs années sur la filière solaire telles que le nouveau cadastre solaire ou encore l'accompagnement de 15 grandes installations privées de toitures utiles. 6 entreprises souhaitent poursuivre la démarche à court ou moyen terme : Wirquin à Carquefou, Sodiretz à Rezé, Vaillant group à Nantes, Erdredis à La Chapelle sur Erdre, Naval Group à La Montagne et Vibracoustic à Carquefou.

Dans le domaine de l'eau, la modernisation de l'usine de la Roche, qui produit 85 % de la consommation de la métropole, sera effective à l'horizon 2023.

Concernant les déchets, un nouveau programme local de prévention des déchets ménagers a été adopté en décembre 2021, en mettant l'accent sur l'information et la sensibilisation. Les actions d'incitation au tri des déchets alimentaires et de jardin se sont également renforcées pour préparer l'obligation réglementaire du tri des biodéchets fin 2023.

Sur la reconquête de la biodiversité, l'année 2021 a permis de finaliser l'atlas de la biodiversité sur les 24 communes de la métropole avec un atlas cartographique pour 269 espèces remarquables et des fiches sur 20 espèces emblématiques. L'actualité de l'année écoulée est également marquée par la déclinaison du plan-guide « [L'arbre et les forêts de demain](#) », qui a pour objectif de fixer un cadre afin de développer la place de l'arbre sur le territoire.

Dans le domaine de la santé et des environnements favorables à la santé, Nantes Métropole œuvre à améliorer la qualité des milieux de vie, notamment en matière d'air et de risques émergents. Elle est associée au Plan Régional Santé Environnement, au Plan Local d'Action Santé Environnement sur son territoire ainsi qu'au Plan de Protection de l'Atmosphère.

A noter le travail spécifique mené en matière d'implantation des antennes de téléphonie : la Métropole met en œuvre, avec l'ensemble des acteurs concernés, la nouvelle charte de l'aménagement numérique, adoptée en février 2022, première pierre d'une politique publique visant un numérique plus responsable.

Pour développer les mobilités actives et favoriser des modes de déplacement favorables à la santé, Nantes Métropole a également mis en place de nouveaux aménagements cyclables avec un axe magistral de 7,5 km entre Nantes et Couëron, approuvé en mars 2022.

En matière d'alimentation et d'agriculture, au cours de l'année scolaire 2021/2022, Nantes Métropole a piloté avec ses partenaires l'actualisation des diagnostics des exploitations agricoles et des friches. Cette nouvelle photographie doit inciter la Métropole, les communes et les partenaires agricoles, à ajuster leurs stratégies et leurs actions opérationnelles, notamment en matière de stratégie foncière agricole. Dans le domaine de la production agricole, Nantes Métropole et ses partenaires ont aussi accompagné 36 porteurs de projets, ce qui s'est concrétisé par une quinzaine d'installations.

Concernant l'éco-responsabilité de la collectivité, engagement volontariste de Nantes Métropole à contribuer à la transition écologique, la diminution de l'empreinte des bâtiments publics et des équipements de la collectivité couvre quatre volets principaux d'actions :

- atteindre 32 % d'énergies renouvelables dans la consommation du bâti (hors process industriel) d'ici 2030 et 40 % d'énergie électrique renouvelable en déployant un parc de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine des collectivités ;
- accompagner les usages éco-responsables dans les bâtiments et équipements publics ;

- accompagner la démarche globale de la Collectivité dans la réduction des consommations d'eau potable ;
- favoriser la biodiversité dans la conception des bâtiments.

Chiffres clés (Rapport développement durable 2022)

- -30 % de gaz à effet de serre depuis 2003 : objectif du plan climat atteint
- production d'ENR x 2 depuis 2008
- -22 % de consommation d'énergie par habitant entre 2003 et 2019
- doublement du nombre de ressourceries entre 2014 et 2020
- baisse de près de 50 % du rythme annuel de consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers par l'urbanisation depuis 2014
- +27 % d'emplacements arborés dans les espaces publics de 2013 à 2021
- baisse continue des concentrations annuelles de polluants atmosphériques entre 2016 et 2021 liée à la baisse des émissions du trafic routier
- +36 kms d'aménagements cyclables et plus de 22 % de fréquentation des TC entre 2020 et 2021
- 48 % des logements sociaux reliés en réseau de chaleur
- -30 % de consommation de l'éclairage public entre 2015/2019
- +56 % de surfaces agricoles bios entre 2016 et 2020